

CONSEIL DES SAGES DE LA COMMUNE DE SAINT AGNANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JANVIER 2017

PRÉSENTS :

Mesdames FABRIGUÈS Christiane – BONNARD Jeanine – BOUCHEZ Micheline, référente au Conseil des Sages.

Messieurs COULLANDREAU Jean-Pierre – DEROBINSON Guy – GRENÈCHE Guy - MARTINEAU Alain – OSSANT Amédée – RÉAU René – SUIRE Jacques.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur RÉMEUR Pierre

1/ PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Suite aux suggestions faites par le Conseil des Sages, les services techniques ont retravaillé sur le plan d'aménagement de la place de l'Eglise.

Ce jour, Monsieur Bernard GIRAUD, adjoint chargé des travaux communaux, est venu présenter ce nouveau plan . Les travaux devraient commencer courant février et nécessiteraient une quinzaine de jours.

Monsieur OSSANT signale à Monsieur GIRAUD l'état déplorable de la rue de la Pilonne suite aux travaux faits dans cette rue sur la canalisation d'eau.(Les talus ont été défoncés et les trous mal rebouchés) .

Monsieur GIRAUD devra se rendre sur place car la société mandatée doit laisser la route en bon état.

2/ CREATION DE DEUX COMMISSIONS

a) Commission axée sur le commerce:

Madame FABRIGUÈS, Messieurs MARTINEAU et SUIRE se proposent de travailler sur le développement des commerces notamment sur l'ex Vival et l'aménagement du rez de chaussée de l'ancienne gendarmerie.

b) Commission cimetière:

Suite au décès de Monsieur THOMMERET, Messieurs COULLANDREAU, OSSANT et RÉAU se portent volontaires pour reprendre le travail fait par celui-ci . Cela concerne les concessions abandonnées et les tombes gérées par Le Souvenir Français.

Ces deux commissions devraient prendre rendez -vous prochainement avec Madame le Maire et les adjoints concernés.

3/ DIVERS

Monsieur SUIRE remet un exemplaire du bulletin municipal de Champagne (petite commune de 700 habitants) afin que Monsieur GOMILA puisse en avoir connaissance.

Monsieur GRENÈCHE déplore le fleurissement de la ville qui, même s'il s'est amélioré, n'est pas suffisant Il remet à Monsieur GIRAUD une photo de dépôts d'ordures sauvages au pied du container à verres rue du Collège. La commune devra donc nettoyer et rappeler dans son bulletin municipal que chaque citoyen est responsable de ses déchets .

Il est demandé un marquage au sol «30» dans la rue de la Poste, l'avenue Charles de Gaulle et la réparation du radar pédagogique à l'entrée de la commune.

PROCHAINE REUNION, le Jeudi 9 février 2017 dans la salle associative